



# Coordination syndicale des médecins, biologistes et pharmaciens des hôpitaux publics

Site Web : <http://www.cmh-hopital.org>

Siège social : Centre Hospitalier de Meaux 6/8 rue St-Fiacre 77100 Meaux

Président : Dr F. Aubart, Eaubonne, Hôpital Simone Veil - Tél : 01 34 06 61 20 - e-mail :

[Francois.Aubart@wanadoo.fr](mailto:Francois.Aubart@wanadoo.fr)

Vice-présidents : Prs. C. Gibert (SNMRHP), J.G. Gobert (FNSPBH), Ds. F. Fraisse (SNMRHP), B. Mangola (SUH)

## AMUHF

(Association des Médecins Urgentistes  
Hospitaliers de France)

Président : P. Pelloux

Fax : 01 60 10 72 62

e-mail : [patrick.pelloux@sat.ap-hop-paris.fr](mailto:patrick.pelloux@sat.ap-hop-paris.fr)

## CMLHHU

(Collégiale des médecins légistes  
hospitaliers et hospitalo-universitaires)

Président : M. Debout

Tel : 04 77 12 05 23

e-mail : [patrick.chariot@htd.ap-hop-paris.fr](mailto:patrick.chariot@htd.ap-hop-paris.fr)

## FNSPBH

(Fédération Nationale des Syndicats de  
Praticiens Biologistes Hospitaliers)

Président : J.G. Gobert

Tel : 01 42 16 26 52

e-mail : [jean-gerard.gobert@psi.ap-hop-paris.fr](mailto:jean-gerard.gobert@psi.ap-hop-paris.fr)

## SCH

(Syndicat des Chirurgiens Hospitaliers)

Président : Th. Dufour

Tel : 02 38 51 47 24

e-mail : [thierry.dufour@chr-orleans.fr](mailto:thierry.dufour@chr-orleans.fr)

## SMH

(Syndicat de la Médecine Hospitalière)

Président : J.L. Bourdain

Tel : 01 34 97 40 68

e-mail : [j-l.bourdain@ch-mantes-la-jolie.rss.fr](mailto:j-l.bourdain@ch-mantes-la-jolie.rss.fr)

## SNBHP

(Syndicat National des Biologistes  
des Hôpitaux Privés)

Président : R. Caillet

Tel : 01 48 71 06 74

## SNACC

(Syndicat National des Chirurgiens Anciens  
CU et CES)

Président : J.F. Dilhas

Tel : 01 64 92 92 92

e-mail : [snacc@aol.com](mailto:snacc@aol.com)

## SNGC

(Syndicat National de Gériatrie  
Clinique)

Président : J.M. Vetel

Tel : 02 43 43 43 43 POSTE 334 39

e-mail : [jmvetel@ch-lemans.fr](mailto:jmvetel@ch-lemans.fr)

## SNMRHP

(Syndicat National des Médecins  
Réanimateurs des Hôpitaux Publics)

Président : PE. Bollaert

Tel : 03 83 85 14 94

e-mail : [pe.bollaert@chu-nancy.fr](mailto:pe.bollaert@chu-nancy.fr)

## SNPHPU

(Syndicat National des Pharmaciens  
Hospitaliers et Praticiens  
Hospitaliers Universitaires)

Président : G. Aulagner

Tel : 04 72 35 73 07

e-mail : [gilles.aulagner@chu-lyon.fr](mailto:gilles.aulagner@chu-lyon.fr)

## SPH

(Syndicat des Pneumologues Hospitaliers)

Président : F. Blanchon

Tel : 01 64 25 28 50

**Réf.** : MK/FA/n°27/03

, le 15 oct. 03

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### RTT, DIRECTIVE EUROPEENNE : CA NE VA PAS !

Le Journal Officiel du 12 octobre 2003 publie les décrets modifiant la mise en œuvre de la réduction du temps de travail et du compte épargne temps pour les médecins hospitaliers. Ces textes, publiés 10 mois après l'accord d'assouplissement qu'ils doivent mettre en œuvre, sont quasiment sans objet. Ils visent à ouvrir la possibilité de rachat volontaire de 10 jours de RTT et ont été accompagnés de la création de 1000 postes médicaux en 2002 et 1000 postes en 2003. Or, la quasi-totalité de ces postes et de ces financements ont été utilisés pour mettre en œuvre un tout autre dossier : celui de la *Directive Européenne 93-104* qui intègre la « garde » dans le temps de travail et limite le travail hebdomadaire à 48h maximum.

Nous rappelons que l'évaluation des besoins médicaux dans les hôpitaux publics pour tenir compte de la mise en place de la RTT, de la *Directive Européenne*, du développement des spécialités émergentes (gériatrie, urgences) est d'environ 7000 équivalents temps plein. Le Ministre avait d'ailleurs admis cette évaluation.

Par ailleurs, les médecins et les hôpitaux sont mis dans une position ambivalente insupportable. En effet, les financements correspondants se diluent dans la fongibilité des enveloppes et abondent en fait la cavalerie que les établissements hospitaliers publics sont amenés à effectuer pour dissimuler leur déficit parfois abyssal.

Dans le même temps, la réduction du temps de travail des personnels non médicaux se borne le plus souvent à une accélération des tâches qui diminuent le temps passé auprès des patients, augmentent le stress et détruisent les organisations.

Ce constat ne peut faire remettre en cause le principe général de la légitimité de la réduction du temps de travail. C'est l'absence d'anticipation du choc démographique, les insuffisances de financement et le tour de passe passe visant soit à les diluer soit à les détourner vers l'application de la directive européenne qui aboutit à une situation inacceptable.

Au moment où va s'ouvrir la discussion sur le projet de loi de financement de la sécurité sociale, la CMH appellera les équipes hospitalières à en tirer toutes les conséquences.